



HAL
open science

Affirmer la mémoire d'une communauté religieuse. Le cas des épitaphes des premiers prieurs de Grandmont

Manon Durier

► To cite this version:

Manon Durier. Affirmer la mémoire d'une communauté religieuse. Le cas des épitaphes des premiers prieurs de Grandmont. In-Scriptio: revue en ligne d'études épigraphiques, 2019, Troisième livraison. halshs-02891928

HAL Id: halshs-02891928

<https://shs.hal.science/halshs-02891928v1>

Submitted on 7 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Affirmer la mémoire d'une communauté religieuse.

Le cas des épitaphes des premiers prieurs de Grandmont

Manon Durier

Étude finalisée dans le cadre de la chaire régionale d'histoire monastique (programme Aquitania Monastica) financée par la Région Nouvelle-Aquitaine (2015-2019).

Je tiens à remercier Cécile Treffort et Vincent Debiais pour le soutien qu'ils ont su apporter à cette recherche, Annick Gagné pour nos discussions fructueuses sur l'émergence de la culture écrite médiévale, ainsi que Delphine Boyer-Gardner, Martine Larigauderie-Beijeaud et les membres du comité scientifique pour leur relecture constructive.

L'ordre de Grandmont fascine tant qu'il fait l'objet d'une bibliographie scientifique toujours renouvelée : rien que pour les cinq dernières années, les fouilles archéologiques en cours sous la direction de Philippe Racinet¹, la préparation de la thèse de Daniela Bianca Hoffmann sur ses aspects théologiques et institutionnels² ou encore la mise en place d'un cycle de journées d'études pluridisciplinaires³ en témoignent abondamment. Le rayonnement des grandmontains ne date pas d'hier. À l'ermitage d'Étienne de Muret implanté dès les années 1080 dans les monts d'Ambazac, à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Limoges, succède rapidement un ordre en plein essor jusqu'au XIII^e siècle. Près de 150 établissements dépendants sont alors disséminés en France, en Angleterre et en Espagne⁴. La haute protection d'Henri II Plantagenêt n'est pas étrangère à une telle

¹ Chantier de fouilles programmées. Voir en dernier lieu : RACINET Philippe, COLAYE Julie, « L'abbaye chef d'ordre de Grandmont (Haute-Vienne) : aperçu des recherches pluridisciplinaires menées depuis 2013 », *Travaux d'archéologie limousine*, 38 (2018), p. 115-150.

² Thèse inédite. Voir en dernier lieu : HOFFMANN Daniela Bianca, « Die Erinnerung an Reformen in der hoch- und spätmittelalterlichen Historiographie der Grandmontenser. Eine Untersuchung der Elogia priorum Grandimontis, der Historia brevis und der Historia prolixior », dans *Kommunikation zwischen Kloster und Welt in Spätmittelalter und Früher Neuzeit [= Monastica Historia 3]*, éd. ČERNUŠÁK Tomáš, KOLLERMANN Karl, RABL Irene (Hgg.), St. Pölten, Diözesanarchiv St. Pölten, 2018, p. 413-473 ; Id., « *Regula lex Domini – Regule sunt multe*. Die eremitischen Grandmontenser und die Regulae Benedicti im 12. Jahrhundert », dans *Benedickt – gestern und heute. Norm. Tradition, Interaktion*, HOFFMANN D. B. et SKAMBRAKS T., Berlin, Lit, 2016, p. 97-140.

³ Cycle annuel organisé par le comité scientifique de Grandmont, sous la coordination d'Anne Massoni (Criham, université de Limoges) et Philippe Racinet (Trame, université de Picardie), avec le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine. La première rencontre a eu lieu le 18 mai 2018 sous le titre : *L'ordre de Grandmont (état des connaissances)*.

⁴ CHANAUD Robert, *L'abbaye et l'ordre de Grandmont. Entre ascétisme et opulence, XI^e-XVIII^e s.*, Limoges, Culture et patrimoine en Limousin, 2012, p. 47-52.

expansion ; non content de financer en partie la reconstruction de l'abbatiale, le roi prévoit également dès 1170 – au grand regret de ses conseillers – de s'y faire enterrer près du fondateur⁵.

Bien qu'il ait finalement été inhumé à Fontevraud, la mention moderne d'une nécropole de l'entourage Plantagenêt à Grandmont a fait couler beaucoup d'encre⁶. La thématique des pratiques funéraires de l'ordre a de même, plus généralement, été étudiée par Martine Larigauderie-Beijaud⁷. Pourtant, les épitaphes des premiers prieurs grandmontains ont insuffisamment retenu l'attention des médiévistes, même si les auteurs du *Corpus des inscriptions de la France médiévale (CIFM)*⁸ ainsi que l'infatigable historien dom Jean Becquet ont posé de solides bases pour leur analyse⁹. Les progrès réalisés dans la jeune discipline qu'est encore l'épigraphie médiévale, associés au renouvellement de l'histoire religieuse, permettent aujourd'hui d'en révéler plus largement la richesse en analysant les pratiques de l'écrit dont elles témoignent.

Critique des sources

Édition

Sacristain grandmontain méconnu, Pardoux de La Garde (m. 1591)¹⁰ a compilé à la demande de ses supérieurs de nombreux documents relatifs à l'histoire de son ordre. C'est à cette entreprise de conservation, motivée par la peur des saccages perpétrés durant les guerres de Religion, que nous devons la mention des épitaphes des prieurs de Grandmont du XII^e siècle. Le dispositif narratif choisi par l'ecclésiastique associé à un récit des hauts faits de l'ordre la transcription des diverses sources susceptibles de servir le discours de ses annales. Or, dans deux manuscrits, très proches l'un de l'autre

⁵ ANDRAULT-SCHMITT Claude, « Le mécénat architectural en question : les chantiers de Saint-Yrieix, Grandmont et Le Pin à l'époque de Henri II », dans *La cour Plantagenêt, 1154-1204 [Actes du colloque, Thouars, 1999]*, AURELL M. (éd.), Poitiers, CESCUM, 2000, p. 235-276, en part. p. 268.

⁶ Voir en dernier lieu : ANDRAULT-SCHMITT Claude, « Un mémorial aristocratique : le monastère de Grandmont au comté de la Marche (1177-307) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 59 (2016), p. 113-141.

⁷ LARIGAUDERIE-BEIJAU Martine, « La mort dans les prieurés de Grandmont (XII^e-XV^e s.) », *Moines et moniales devant la mort* [Actes du colloque, Lille, 1993], *Cahier du centre d'archéologie et d'histoire médiévale des établissements religieux*, 6, 1993, p. 133-144 ; Id., « Inhumations grandmontaines. Le cimetière et l'église du monastère de Grandmont », dans *Nécropoles, cimetières, arts et pratiques funéraires* [Actes du LXIII^e congrès de la Fédération des sociétés savantes du centre de la France, Guéret, 2004], *Études creusoises*, XIX, 2005, p. 47-55.

⁸ FAVREAU Robert, MICHAUD Jean, *Corpus des inscriptions de la France médiévale. Volume II. Limousin : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne*, Poitiers, Université de Poitiers, 1978, p. 203-209 [https://www.persee.fr/collection/cifm]. Désormais *CIFM II*.

⁹ BECQUET Jean, « Bernard Itier et Grandmont », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, 129 (2001), p. 11-22.

¹⁰ THOMAS Bernard, « Frère Pardoux de La Garde, un religieux de Grandmont au XVI^e siècle », *Cahiers grandmontains*, 34 (2006), p. 4-34.

malgré quelques variantes, Pardoux de La Garde achève les chapitres consacrés à chaque prieur antérieur au XIII^e siècle par une rubrique spécifique intitulée *Epitaphium*¹¹.

Bien que les épitaphes soient séparées du corps de la narration, leur mise en page initiale n'est pas respectée et l'on constate dans les deux manuscrits autographes un usage variable de la ponctuation ainsi que des abréviations. La fidélité approximative aux composantes formelles des inscriptions n'exclut cependant pas le respect scrupuleux du contenu du texte : en témoigne ainsi la graphie *dompnus* pour *dominus*, peut-être originale, car également attestée dès le milieu du XII^e siècle dans l'obituaire de Grandmont¹².

Les épitaphes ont été publiées pour la première fois dans la *Gallia christiana*¹³ puis, au début du XX^e siècle, dans une synthèse retraçant l'histoire de l'ordre limousin¹⁴. Les notices du *Corpus des inscriptions de la France médiévale* reprennent cette édition et la complètent par une traduction accompagnée d'un commentaire épigraphique¹⁵. Nous en proposons ici une nouvelle édition à partir des manuscrits de Pardoux de La Garde, suivie de la traduction empruntée au *CIFM*.

Pierre de Limoges (m. 1137), 2^e prieur :

Hic jacet dompnus Petrus, secundus prior, qui ad exemplum David cultum Dei amplificavit. Vixit in prioratu XIII annis minus XXXIII diebus.

Ci-gît le seigneur Pierre, second prieur, qui, à l'exemple de David, étendit le culte de Dieu. Il fut prieur pendant treize ans moins trente-quatre jours.

Pierre de Saint-Christophe (m. 1139), 3^e prieur :

Hic jacet dompnus Petrus, tertius prior, qui secundus doctrinam Petri forma humilitatis erat commisso gregi. Vixit in prioratu annis duobus cum dimidio.

Ci-gît le seigneur Pierre, troisième prieur, qui, selon la doctrine de Pierre, était un modèle d'humilité pour le troupeau assemblé [sous la garde]. Il fut prieur pendant deux ans et demi.

¹¹ Limoges, Archives départementales de la Haute-Vienne (désormais : AD Haute-Vienne) : I SEM 81, fol. 45r, 49v, 55r, 75r, 101v. Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 13895, f. 122r, 122v, 123v, 124r, 128v, 130v, 133r.

¹² DEREINE Charles, « L'obituaire primitif de l'Ordre de Grandmont », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 87 (1960), p. 329. Il s'agit d'une pratique essentiellement répandue à l'époque mérovingienne traduisant un usage oral du terme, du fait de l'élision du i atone : BOURGAIN Pascale, *Le latin médiéval*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 150.

¹³ *Gallia Christiana*, 1873, t. II, col. 647-650.

¹⁴ LECLER A., « Histoire de l'abbaye de Grandmont », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 57 (1907), p. 418, 420, 429, 478 et t. 58 (1908), p. 64.

¹⁵ CIFM II, *op. cit.* n. 8.

Étienne de Liciac (m. 1163), 4^e prieur :

Hic jacet dompnus Stephanus, quartus prior, oliva fructifera in domo Domini. Vixit in prioratu XXI^{ti} tribus annis et semis.

Ci-gît le seigneur Étienne, quatrième prieur, olivier généreux dans la maison du Seigneur. Il fut prieur pendant vingt-trois ans.

Pierre Bernard (m. 1170), 5^e prieur :

Hic jacet dompnus Petrus Bernardi, prior quintus, qui secundum doctrinam Moysi dixit propinquis : nescio vos. Vixit in prioratu septem annis et semis.

Ci-gît le seigneur Pierre Bernard, cinquième prieur, qui, selon la doctrine de Moïse, dit à ses proches : « je ne vous connais pas ». Il fut prieur pendant sept ans et demi.

Guillaume de Treignac (m. 1188), 6^e prieur :

Hic jacet dompnus Guillermus, reverendissimus sextus prior, verus israelita in qui dolus non erat. Vixit in prioratu XVIII annis et tribus mensibus.

Ci-gît le seigneur Guillaume, le très révérend sixième prieur, vrai fils d'Israël ; en lui ne résidait nulle tromperie. Il fut prieur pendant dix-huit ans et trois mois.

Gérard Ithier (m. après 1198), 7^e prieur :

Hic jacet dompnus Geraldus, septimus prior. Mansit in prioratu X annis tribus mensibus, postmodum amotus.

Ci-gît le seigneur Gérard, septième prieur. Il demeura dans sa charge de prieur dix ans et trois mois, puis l'abandonna.

Le contenu des épitaphes des six premiers successeurs d'Étienne de Muret à la tête de l'ordre grandmontain est donc connu. Pardoux de la Garde n'ajoute aucun détail complémentaire. L'absence de toute indication concernant la graphie des inscriptions, l'aspect matériel de leur support ou encore leur contexte archéologique complique de toute évidence l'analyse. Cependant, la forte homogénéité textuelle de l'ensemble étudié invite d'abord à s'interroger sur sa composition et sa datation.

Datation

Longtemps, la sculpture funéraire a été datée de l'année de décès du défunt représenté¹⁶ ; les notices du *CIFM* ne dérogent pas à cette habitude. Les recherches récentes ont néanmoins démontré que plusieurs décennies – si ce n'est plusieurs siècles – pouvaient s'écouler entre l'inhumation et la

¹⁶ DECTOT Xavier, *Pierres tombales médiévales*, Paris, Rempart - Desclée de Brouwer, 2006, p. 7.

pose du monument associé à la tombe¹⁷. À Grandmont même, il est par ailleurs vraisemblable que le gisant émaillé de Gérard III de Cahors (m. 1209) ait été commandé en même temps que celui d'Aimeric Guerry (m. 1257)¹⁸ ; il ne peut, à tout le moins, être antérieur à l'émergence de l'émail champlé en contexte funéraire dans les années 1230-1240¹⁹. L'exemple n'est pas isolé ; c'est encore un prieur de Grandmont qui intercède en 1264 auprès de Thibault V, comte de Champagne, pour lui demander le paiement du tombeau émaillé de son grand-père Thibault III, mort soixante-trois années plus tôt, ainsi que lieu où l'artisan doit installer le monument²⁰.

La datation des épitaphes des six premiers successeurs d'Étienne de Muret ne peut reposer que sur une analyse textuelle. Or, toutes reprennent un formulaire quasi identique. Le texte débute par la mention tumulaire « *hic jacet* » et se termine en précisant la durée du priorat, annoncée par l'expression « *vixit in prioratu* ». L'identification du sujet de l'inscription est assurée par l'indication de son nom, précédé du qualificatif *dominus* et suivi de son numéro d'ordre dans la suite des prieurs. Au centre de la composition, chaque prélat est distingué par quelques mots faisant référence à des passages tirés de l'Ancien ou du Nouveau Testament.

Seules deux variations stylistiques apparaissent. La première est l'ajout du qualificatif honorifique *reverendissimus* pour Guillaume de Treignac. Si le sixième prieur se trouve ainsi davantage valorisé que ses acolytes, l'inverse se produit pour son successeur avec la seconde modification du formulaire. Gérard Ithier est en effet le seul à ne pas être caractérisé par une référence scripturaire mais par une indication biographique directe, à savoir sa démission de la tête de l'ordre²¹.

L'unité en jeu de miroir des épitaphes grandmontaines permet de proposer l'hypothèse d'un « programme épigraphique », à la manière des « programmes iconographiques » identifiés en histoire de l'art. En effet, cette parfaite similitude au sein d'un corpus épigraphique médiéval est rare, malgré l'emploi récurrent d'un vocabulaire commun, et renvoie à une création contemporaine. Selon l'interprétation de la rupture du formulaire pour le prieur VII, on peut ainsi établir deux scénarios

¹⁷ GABORIT Jean-René, *La sculpture romane*, Paris, Hazan, 2010, p. 303 ; WIRTH Jean, *La datation de la sculpture médiévale*, Genève, Droz, 2004, p. 11-15. Sur les difficultés et méthodes de la sculpture funéraire médiévale limousine : DURIER Manon, *Les monuments funéraires dans le diocèse de Limoges (XI^e-XIII^e s.)*. *Échos d'un idéal religieux [Thèse de doctorat]*, Poitiers, Université de Poitiers, 2016, vol. 1, p. 86-99 [https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01528772].

¹⁸ *Id.*, vol. 1, p. 161 ; vol. 2, p. 415-420 et 426-427.

¹⁹ CHANCEL-BARDELOT Béatrice de, « La sculpture métallique : tombeaux et statuaire », dans TABURET-DELAHAYE Élisabeth, DRAKE BOEHM Barbara (dirs.), *L'œuvre de Limoges. Émaux limousins du Moyen Âge [Catalogue de l'exposition, Musée du Louvre/Metropolitan Museum of Art, 1996]*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1995, p. 398-421.

²⁰ DECTOT Xavier, « Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284). Un manifeste politique », *Bulletin monumental*, 162-1 (2004), p. 40-42.

²¹ Les auteurs du *CIFM* reprennent pour cette épitaphe le texte retenu dans l'édition de la *Gallia christiana, Ecclesia Lemovicensis, Abbatia Grandimontensis*, 1873, t. 2, col. 645-660 : « HIC JACET DOMNUS GERALDUS VII PRIOR MANSIT IN PRIORATU X ANNIS TRIBUS MENSIBUS POSTMODUM AMOTUS OBIIT XIII CALENDAS MAII QUIA DUM ADHUC VIVERET PRIORATUI RENUNTIAVIT ET INTER PRIORES GRANDIMONTIS HONOFIFICE SEPULTUS FUIT ». L'origine de cette version est inconnue. La page correspondante du nécrologe de Grandmont est perdue, néanmoins la mention obituaire apparaît dans d'autres sources. À l'inverse, la mention d'une inhumation parmi les prieurs n'est pas connue dans la documentation médiévale.

possibles : soit les épitaphes des prieurs II à VI sont attribuables prieur VII – Gérard Ithier (1188-1198) –, celle de ce dernier étant légèrement postérieure, soit l'ensemble des épitaphes relève du temps du prieur VIII Adémar de Friac (1198-1216).

Le contexte grandmontain ajoute un éclairage intéressant sur la datation. Le sixième prieur, Guillaume de Treignac, est décédé en 1188 dans les environs de Rome²². Inhumé initialement loin de Grandmont, son corps est par la suite transféré dans l'abbatiale²³. Ses ossements sont alors déposés dans un sarcophage ou coffret-ossuaire en plomb (« *arca plumbea* »), aujourd'hui disparu, gravé du distique suivant :

Cerne : prior sextus Willelmus, pro grege factus,

Exul cum Christo. Tumulo requiescit in isto.

Vois : le sixième prieur Guillaume, devenu avec le Christ un exilé, pour le bien de son troupeau. Il repose en ce tombeau.²⁴

Les sources ne précisent pas quand la translation a eu lieu. Néanmoins, les épitaphes des prieurs sont postérieures à cet événement puisque leur formule tumulaire « *hic jacet* » localise bien le sixième prieur à Grandmont. Il est tout à fait possible qu'elles aient été rédigées à cette occasion. Une autre inscription, datée par Geneviève Souchal des années 1200-1217, permettrait de confirmer une telle chronologie. Il s'agit d'une plaque émaillée provenant d'un reliquaire et qui associe à une figure en relief le *titulus* suivant : « *Guilelm(us), VI prior grandimontis*²⁵ ». Tout porte donc à croire que le transfert du corps du sixième prieur a été motivé, au moins partiellement, par la nécessité de disposer de reliques pour la châsse. Cette période correspond au temps du huitième prieur, Adémar de Friac (1198-1216).

Malgré l'absence de critères directs de datation, un faisceau d'indices permet donc de situer ces six inscriptions comme un véritable ensemble épigraphique et d'en situer la réalisation dans les premières années du XIII^e siècle. La question, inédite, qui se pose maintenant est celle de sa matérialité.

Matérialité des textes

Pardoux de La Garde situe les tombes des premiers prieurs dans l'oratoire où fut d'abord transféré le corps du fondateur, après l'abandon de l'ermitage de Muret pour le site de Grandmont vers

²² Année donnée par Bernard Itier.

²³ L'information la plus explicite se trouve dans son éloge : « *Romam adiit, a quo rediens, in itinere obiit XVIII^o prioratus sui anno, XV^o Kl decembris, cujus ossa, corpore ejus membrato fuerunt in Grandimontem translata* ». BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis*, Turnhout, Brepols, 1968 (coll. *Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis VIII*), p. 503-504.

²⁴ LEVESQUE Jean, *Annales ordinis grandimontis*, Trecis, Eustachium Regnault, 1662, p. 401.
Traduction : *CIFM II*, p. 207.

²⁵ SOUCHAL Geneviève, « L'émail de Guillaume de Treignac, sixième prieur de Grandmont (1170-1188) », *Gazette des Beaux-Arts*, 63 (février 1964), p. 65-80.

1124²⁶. Les fouilles réalisées par l'abbé Barny en 1639 ont confirmé leur localisation et permis de retrouver trois crosses, des fragments de vêtements liturgiques ainsi que plusieurs inscriptions : l'épithaphe du disciple favori d'Étienne de Muret (« *Hugo Lacerta, frater* »)²⁷, l'endotaphe de Guillaume de Treignac précédemment mentionnée et celle du huitième prieur Adémar de Friac (« *Ademarus de Friaco prior octavus* »)²⁸. Il semble donc qu'on ait réuni dans l'église primitive de Grandmont la sépulture du fondateur de l'ordre et celles de ses premiers successeurs. Cet édifice est rapidement devenu, suite à la construction de la nouvelle abbatale consacrée en 1166, la chapelle méridionale du faux transept. La description du lieu par le sacristain Pardoux de La Garde à la fin du XVII^e siècle suscite beaucoup d'interrogations : il évoque en effet deux chapelles « voûte sur voûte ; la plus haute à l'honneur de saint Michel, et la plus basse de saint Jean-Baptiste »²⁹. Les investigations archéologiques dirigées par Philippe Racinet depuis 2013 ont prouvé la destruction quasi complète de ce bâtiment lors de la reconstruction de l'église au milieu du XVIII^e siècle : seul subsiste désormais un fragment du mur oriental, d'une épaisseur supérieure à 2,25 m, nettement recoupé par le chevet de l'abbatale médiévale³⁰.

Rien n'indique que les inscriptions funéraires étaient matériellement associées aux sépultures : Pardoux de La Garde n'évoque pas leur aspect et la structure de sa synthèse suggère au contraire que les inscriptions peuvent n'avoir été que littéraires. Le religieux les mentionne en effet dans une partie consacrée à la copie de manuscrits, alors qu'il développe par ailleurs une description matérielle de l'église d'où sont absentes ces épithaphes³¹. L'abondance des détails héraldiques fournis dans ce second passage, l'évocation de plusieurs autres monuments funéraires et la présence de nombreux croquis semblent indiquer – à tout le moins – que les inscriptions des premiers prieurs n'étaient pas lisibles à son époque. Pardoux de La Garde les a donc vraisemblablement copiées d'après un manuscrit aujourd'hui perdu. Rien n'exclut toutefois que cette source livresque soit tributaire d'une lecture d'épithaphes réelles, mais qui auraient disparu dès l'époque moderne.

²⁶ AD Haute-Vienne, I SEM 35 bis, p. 508. Voir ANDRAULT-SCHMITT Claude, « Le mécénat architectural en question... », art. cit. n. 5, p. 251.

²⁷ On ne dispose d'aucun élément complémentaire sur cette inscription. Néanmoins, dès le XIV^e siècle, l'épithaphe du second abbé de Grandmont est composée de manière semblable et pourrait donc lui être approximativement contemporaine. Ce monument funéraire de Pierre Albert (m. 1347) est connu par une description et un dessin de Pardoux de La Garde : situé près de l'autel majeur, il s'agissait d'une dalle funéraire en granit ornée d'une mitre, d'une crosse et de l'inscription « *Petrus. II. Abbas* : ». La paléographie restituée pour le mot *abbas* accrédite l'hypothèse d'une datation de l'épithaphe proche du décès de son destinataire. AD Haute-Vienne : I SEM 81, f. 132 v.

²⁸ LEVESQUE Jean, *Annales ordinis grandimontis*, op. cit. n. 24, p. 400-402. D'après l'abbé Legros, l'endotaphe de Guillaume de Treignac a ensuite été retrouvée en 1738, lors du réaménagement du site et du creusement d'une nouvelle cuisine : AD Haute-Vienne, I SEM 35 bis, p. 437.

²⁹ AD Haute-Vienne, I SEM 35 bis, p. 508. Rien n'indique si la chapelle haute et les vocables sont médiévaux. Au XVII^e siècle, le bâtiment a été transformé en sacristie par l'abbé Barny.

³⁰ RACINET Philippe, COLAYE Julie, « L'abbaye chef d'ordre de Grandmont (Haute-Vienne)... », art. cit. n. 1, p. 129, 139.

³¹ Description monumentale parsemée de copie de documents manuscrits et de sceaux. ANDRAULT-SCHMITT Claude, « Un mémorial aristocratique... », art. cit. n. 6, p. 119.

L'état fragmentaire des connaissances sur la forme matérielle des inscriptions funéraires des premières années du XIII^e siècle n'est pas d'une grande aide pour comprendre les sources grandmontaines. En effet, les épitaphes de cette époque ayant presque toutes disparu, nous ne les connaissons généralement que par leur texte, soigneusement copié par des érudits peu intéressés par leur aspect visuel. Elles peuvent donc aisément être confondues avec un autre type d'éloge funéraire, manuscrit mais répondant aux codes rhétoriques épigraphiques. Ce genre littéraire, aussi vaste que méconnu, n'a encore fait l'objet d'aucune étude globale ; il est pourtant prisé par certains des plus grands auteurs dès le haut Moyen Âge et perdure au moins jusqu'au XII^e siècle³². Une analyse précise s'impose donc pour déterminer si les épitaphes des premiers prieurs de Grandmont sont restées uniquement à l'état manuscrit ou si elles ont pu à l'inverse être sculptées dans la pierre, gravées dans du métal voire peintes sur un enduit.

D'un point de vue textuel, les épitaphes rapportées par Pardoux de La Garde répondent à des codes épigraphiques : la brièveté d'une part³³, l'emblématique formule « *hic jacet* » de l'autre³⁴. La mention tumulaire n'atteste néanmoins pas à elle seule la présence du texte sur la tombe, car le déictique *hic* peut renvoyer plus généralement au lieu et au présent : la présence affirmée pourrait ainsi être étendue au monastère³⁵, voire plus largement à l'« ici-bas » en opposition à un « au-delà »

³² ODON Henri, « Les épitaphes métriques en l'honneur de différents personnages du XI^e siècle composées par Foulcoie de Beauvais, archidiacre de Meaux », dans *Mélanges Julien Havet. Recueil de travaux d'érudition dédiés à Julien HAVET (1853-1893)*, Paris, E. Leroux, 1895, p. 211-236 ; FAVREAU Robert, « Fortunat et l'épigraphie », dans *Venanzio Fortunato tra Italia e Francia [Actes du colloque, Trévis, 1990]*, Trévis, Provincia de Treviso, 1993, p. 161-173 ; TREFFORT Cécile « La place d'Alcuin dans la rédaction épigraphique carolingienne », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 111/3, 2004, p. 353-369 [<https://journals.openedition.org/abpo/1258>] ; LA FOREST DIVONNE Amélie (de), *Nouvelle édition et commentaire des « épitaphes métriques » de Foulcoie de Beauvais [Mémoire de Master 2]*, Poitiers, Université de Poitiers, 2012 ; INGRAND-VARENNE Estelle, « Des inscriptions sans matière ? Foulcoie de Beauvais et Baudri de Bourgueil, le paradoxe de la poésie à caractère épigraphique », dans FERLAMPIN-ACHER Christine, GIRBEA Catalina (dir.), *Matières à débat. La notion de matière littéraire dans la littérature médiévale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 179-192 ; INGRAND-VARENNE Estelle, DEBIAIS Vincent, « Inscriptions in Orderic's *Historia ecclesiastica*: A Writing Technique between History and Poetry », dans ROZIER Charles, ROACH Daniel, GASPER Giles, VAN HOUTS Elisabeth (éds.), *Orderic Vitalis: Life, Works and Interpretations [Actes du colloque, Durham, 2013]*, Woodbridge, The Boydell Press, 2016, p. 127-144 ; DEBIAIS Vincent, « Épitaphes, inscriptions et textes funéraires pour la famille ducale de Normandie (de Rollon à Mathilde) : une nécropole sans corps », texte d'une conférence prononcée lors du colloque *Fécamp et les sépultures des ducs de Normandie* (novembre 2007), p. 1 : texte inédit disponible en ligne [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01368352>]. Une analyse approfondie a été publiée sur le sujet pour la Renaissance : NEWSTOCK Scott, *Quotting death in early modern England: the poetics of epitaphs beyond the tomb*, Basingstoke / New York, Hampshire / Palgrave MacMillan, 2009.

³³ INGRAND-VARENNE Estelle, « La brièveté des inscriptions médiévales : d'une contrainte à une esthétique », *Medievalia*, 16, 2013, p. 213-234.

³⁴ Id., « Formule épigraphique et langue : le cas de '*hic jacet*' », dans LOUVIOT Élise (dir.), *La formule au Moyen Âge [Actes du colloque, Nancy, 2010]*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 171-190, en part. p. 172.

³⁵ TREFFORT Cécile, « Espace ecclésial et paysage mémoriel », dans BAUD Anne (dir.), *Espace ecclésial et liturgie au Moyen Âge [Actes du colloque, Nantua, 2006]*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2010, p. 250-251.

implicite³⁶. De même, le mot latin *epitaphium* – utilisé par Pardoux de La Garde pour qualifier les textes – n’est pas toujours employé dans son sens étymologique d’écrit sur la tombe, mais aussi souvent par extension à celui d’écrit funéraire³⁷. Le lien établi au Moyen Âge entre le texte et la sépulture est ainsi plus symbolique que concret ; certaines inscriptions littéraires évoquent d’ailleurs directement la matérialité de la tombe alors qu’elles sont dédiées à des personnages bibliques et n’ont donc jamais eu vocation à être réalisées³⁸. Quant aux références bibliques au cœur du corpus étudié, elles sont attestées dans la documentation épigraphique du Moyen Âge mais n’en sont pas représentatives. Robert Favreau en a recensé quelques centaines seulement en France, en Allemagne et en Espagne³⁹, tandis que leur usage est à l’inverse caractéristique des textes liturgiques médiévaux et reste courant dans les écrits spirituels de l’époque. Elles sont d’ailleurs très présentes dans les sources manuscrites grandmontaines, avec près de 2 000 identifiées⁴⁰.

La répétition des formules d’une épitaphe à l’autre constitue un premier indice allant à l’encontre de leur réalisation matérielle. Elle ne se retrouve ordinairement qu’avec les « obituaires lapidaires », c’est-à-dire des groupes d’inscriptions réunies en un même lieu et dont le formulaire ainsi que la répétition rappellent les listes nécrologiques manuscrites⁴¹. La logique est bien différente à Grandmont puisque le jour du décès n’est pas précisé. La mention de la durée de gouvernement, qui remplace ici l’indication obituaire, est en outre rare dans les épitaphes avant le XIV^e siècle et y est associée aux évêques⁴². Plus encore, la mention de la démission de Gérard Ithier semble sans équivalent dans la documentation épigraphique. Ces deux précisions institutionnelles ont à l’inverse toute leur place dans les sources manuscrites des communautés religieuses : elles se retrouvent fréquemment dans les chroniques ecclésiastiques, voire dans la forme abrégée des *gesta* que constituent les listes épiscopales ou abbatiales⁴³. Tout – de la répétition formelle à la succession numérotée des prieurs, en passant par la brièveté même de chaque mention – invite d’ailleurs à lire l’ensemble des épitaphes comme une seule liste et donc un seul texte. De fait, ces épitaphes correspondent parfaitement aux pratiques manuscrites attestées à Grandmont où d’autres textes funéraires concernant les mêmes prieurs comprennent la mention de la durée de gouvernement et des

³⁶ DURIER Manon, *Les monuments funéraires...*, *op. cit.* n. 17, p. 186-188.

³⁷ Notamment : TREFFORT Cécile, *Mémoires carolingiennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 100-108.

³⁸ C’est notamment le cas chez Foulcoie de Beauvais. INGRAND-VARENNE ESTELLE, « Des inscriptions sans matière ?... », *art. cit.* n. 32, p. 183.

³⁹ Répertoire en constitution, consultable au CESC de Poitiers. Ces inscriptions semblent dater principalement du XII^e siècle. Voir également : FAVREAU Robert, *Épigraphie médiévale*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 203-210.

⁴⁰ Index : BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, *op. cit.* n. 23, p. 535-575.

⁴¹ Notamment : TREFFORT Cécile, « De l’inscription nécrologique à l’obituaire lapidaire : la mémoire comme signe d’appartenance à la communauté (IX^e-XIII^e s.) », dans TRISTANO Caterina, ALLEGRIA Simone (éds.), *Civis/civitas : cittadinanza politicoistituzionale e identità socio-culturale da Roma alla prima età moderna*, Montepulciano, Thesan & Turan, 2009, p. 117-140.

⁴² La formule « *vixit in prioratu* » retenue à Grandmont pour l’annoncer semble même unique dans le *CIFM*.

⁴³ En dernier lieu : BOYER-GARDNER Delphine, *Mémoires ecclésiastiques. Sépulture, geste funéraire et inscription du souvenir des évêques dans l’édification identitaire des Églises d’Aquitaine (X^e-XIII^e s.) [Thèse de doctorat]*, Poitiers, Université de Poitiers, 2015, p. 298-358.

références bibliques. Il s'agit en premier lieu de leurs éloges, en prose, attribués au septième prieur Gérard Ithier et inscrites dans une partie disparue du *Miroir* de l'ordre⁴⁴. Le moine et chroniqueur de Saint-Martial de Limoges Bernard Itier (1163-1225) a également copié leurs épigrammes, rédigées par un frère grandmontain⁴⁵.

Les sources conservées ne permettent donc pas de déterminer avec certitude si les épitaphes des premiers prieurs de Grandmont sont restées à l'état manuscrit ou si elles ont pris une forme matérielle, voire monumentale. L'alternative reste toutefois intéressante : si elles étaient matérielles, elles ornaient – en l'état des connaissances – les premiers monuments funéraires du site, mais elles ont à l'inverse constitué un préalable à une matérialisation sculptée de la mémoire si elles étaient littéraires. Jean Becquet a déjà comparé les épitaphes des prieurs avec leurs éloges ainsi que leurs épigrammes pour analyser les informations biographiques que l'on pouvait en tirer⁴⁶. Il n'y a pas lieu de revenir sur cette étude, si ce n'est pour comprendre les différents choix mémoriels à l'œuvre.

Enjeux mémoriels

Mémoire des prieurs

De même que la plupart des sépultures médiévales ne sont pas recouvertes d'une pierre tombale, la majorité des épitaphes de la période considérée ne comporte pas d'indication biographique. Dans le diocèse de Limoges, les éloges sont principalement réservés à celles et ceux qui exercent une fonction de gouvernement. Le constat est sans appel pour les laïcs puisque, aux XI^e-XIII^e siècles, seuls les vicomtes et vicomtesses en bénéficient. Au sein du clergé, les plus hautes charges liturgiques et pastorales – dont les dirigeants de communautés religieuses – sont sur-représentées : on compte 8 prieurs, 4 abbés, 1 prévôt et 1 recteur parmi les 27 serviteurs du Christ ainsi gratifiés d'une louange⁴⁷. La présence d'un portrait pieux dans les épitaphes grandmontaines n'est pas exceptionnelle, mais elle reste révélatrice de pratiques mémorielles plus larges.

Au-delà du diocèse de Limoges, l'analyse des portraits épigraphiques d'abbés a montré combien la pratique était codifiée, avec l'usage de lieux communs exaltant les pieuses qualités des

⁴⁴ BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, op. cit. n. 23, p. 501-504. Édition d'après la copie de l'abbé Nadaud : AD Haute-Vienne, I SEM 10, p. LXXI.

⁴⁵ Courtes éloges versifiées, ces épigrammes ont été rédigées à une date indéterminée par un religieux grandmontain, comme l'atteste la mention du fondateur par la formule « notre saint ermite ». Elles sont connues grâce à la copie qu'en a faite Bernard Itier dans sa chronique sous la forme de fragments suivant la mention de la mort de chaque prieur. Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 1338, f. 77r, 124r, 136r, 138r, 170r. Édition : BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, op. cit. n. 23, p. 239-240 ; BERNARD ITIER, LEMAITRE Jean-Loup (éd.), *Chronique*, Paris, Belles-Lettres, 1998, p. 79, 82, 87, 96.

⁴⁶ BECQUET Jean, « Les premiers écrivains de l'ordre de Grandmont », *Revue Mabillon*, 43 (1953), p. 121-137.

⁴⁷ DURIER Manon, *Les monuments funéraires...*, op. cit. n. 17, vol 1, p. 160-161.

défunts⁴⁸. L'originalité grandmontaine réside dans l'usage systématique d'analogies bibliques⁴⁹. Le choix des références est varié : versets de l'Ecclésiaste (Eccli XLVII, 12) et/ou du 1^{er} Livre des chroniques (I Chr XXVIII, 11-21) pour Pierre de Limoges, Épître de Pierre (I Pierre V, 2-3) pour Pierre de Saint-Christophe, Deutéronome (Deut XXXIII, 9) pour Pierre Bernard, Psaumes (Ps 52 [51], 10) pour Étienne de Liciac, Évangile de Jean (Jn I, 47) pour Guillaume de Treignac⁵⁰. Il n'y a pas de correspondance entre ces citations scripturaires et celles choisies dans les différents textes de l'ordre : l'allusion à l'Évangile de Jean, présente dans l'épithaphe du sixième prieur, est la seule à être également connue parmi les manuscrits grandmontains⁵¹.

Personne mieux que le très érudit dom Jean Leclercq évoque la portée des emprunts bibliques :

« Si toutes ces compositions revêtent un caractère essentiellement poétique, c'est parce qu'elles sont dues à des esprits façonnés par l'Écriture Sainte : leurs modes d'expression sont concrets, imagés ; leurs mots valent moins par ce qu'ils disent que par ce qu'ils veulent dire : leur puissance d'évocation l'emporte sur leur précision ; chacun d'eux est comme une note qui suscite des harmoniques. Toute la délicatesse de la poésie liturgique vient de l'usage libre et harmonieux qu'elle fait des paroles sacrées : ce mélange de versets dont chacun, par son origine et son sens propre, a une signification précise, et dont l'assemblage donne un tout plus complexe et plus neuf ; cette hardiesse à rapprocher deux textes dont l'un éclaire l'autre en formant parfois avec lui, parce qu'il est très différent, un contraste qui rend plus vive la lumière propre à chacun d'eux ; cette façon de donner à des textes toujours les mêmes des coloris très variés, en encadrant, par exemple, les Psaumes entre des antiennes ; ce passage continuuel d'un fait à une allégorie, d'un événement à une idée ; cette alternance de formules dont chacune évoque une réalité différente, et qui se

⁴⁸ DEBIAIS Vincent, « Inscriptions funéraires et édifices religieux : formes et fonctions des épithaphe des abbés et abbesses (nord-ouest de la France, x^e-xiv^e siècles) », dans ALDUC-LE BAGOUSSE Armelle, *Inhumations et édifices religieux au Moyen Âge entre Loire et Seine [Actes de la table ronde, Caen, 2003]*, Caen, Publications du CRAHM, p. 23-46, en part. p. 41-43.

⁴⁹ Le procédé n'est cependant pas sans précédent dans le diocèse de Limoges avec deux attestations versifiées datées du xi^e-xii^e siècle. L'inscription funéraire de Gauzbert, préchantre du chapitre cathédral de Limoges, débute par la référence à Jn I, 47, également choisie dans l'épithaphe de Guillaume de Treignac, « *Moribus et vita, verus fuit Israelita* » (« Par ses mœurs et par sa vie, il fut un vrai fils d'Israël »). *CIFM* II, HV, n° 56, p. 160-162 ; DURIER Manon, *Les monuments funéraires...*, op. cit. n. 17, vol. 2, p. 261-263. À Uzerche l'épithaphe du moine Boson paraphrase Mat. X, 16 en affirmant à propos du défunt que : « puisqu'il observait la simplicité de la colombe et avait revêtu l'habileté du serpent, il mérita par ses pleurs, comme Axa, que le Père lui accordât un double cours d'eau [vive] » (« *Cu(m)que lu(m)bina(m) s(er)varet si(m)plicitate(m) / S(er)p(en)tis, t(ame)n i(n)duerat s(ib)i calliditate(m) / A pat(r)e p(ro)m(er)vit, vel(u)t [---] Axa, dari s(ib)i plora(n)s / Irriguu(m) duplex* »). *CIFM* II, Co 46, p. 59-62 ; DURIER Manon, *Les monuments funéraires...*, op. cit. n. 17, vol. 2, p. 106-108.

⁵⁰ Identifications des références : *CIFM* II, p. 205-209 ; BECQUET Jean, « Bernard Itier et Grandmont », art. cit. n. 9, p. 19.

⁵¹ Elle qualifie le fondateur Étienne de Muret dans un commentaire de son *Livre des sentences* : BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, op. cit. n. 23, p. 475, l. 409. Néanmoins, l'utilisation de la même référence biblique pour les deux hommes pourrait être une coïncidence, car la même allusion est présente dans plusieurs autres inscriptions médiévales. Voir notamment : *CIFM* 22, p. 128.

complètent en un tout d'une plus grande richesse, comme les facettes d'un diamant qui permettent d'en voir briller tous les feux ».⁵²

La différence de traitement du sixième et du septième prieur illustre parfaitement la puissance de l'évocation biblique dans la construction mémorielle. En décrivant Guillaume de Treignac dans son épitaphe comme « un vrai fils d'Israël en qui ne résidait nulle tromperie », on l'assimile à Nathaniel. Mieux, on lui associe l'éloge du Christ adressé à son disciple pour souligner sa fidélité et sa rectitude : « *ecce vere Israelita, in quo dolus non est* » (Jn I, 47)⁵³. Pourtant, comme son successeur, il avait été contraint de renoncer à sa charge. La mention purement factuelle de la démission de son successeur Gérard Ithier dans son épitaphe semble, en regard, beaucoup moins amène, voire contenir une critique implicite. L'allégorie permet également la mise en valeur de vertus, comme l'humilité pour Pierre de Saint-Christophe ou la miséricorde pour Étienne de Liciac. L'analogie n'exclut cependant pas des références à des faits historiques vérifiés par ailleurs. Ainsi, pour Pierre Bernard, le choix d'un passage du Deutéronome sur le reniement des siens fait directement écho à la conversion tardive du chevalier marié devenu prieur mentionnée par le chroniqueur Geoffroy de Vigeois⁵⁴.

Écrites pour être lues, les épitaphes l'étaient aussi pour être mémorisées. Leur première qualité pédagogique, intrinsèque au genre littéraire choisi, est la concision⁵⁵. L'efficacité du procédé est encore amplifiée par l'effet rythmique provoqué la répétition d'une même structure de phrase dans toutes les épitaphes. Destinées à imprégner le texte de sonorités et d'images scripturaires, les analogies bibliques apportent également une dimension poétique, qui facilite l'apprentissage, à des épitaphes rédigées en prose⁵⁶. Elles créent surtout une « concordance vivante » où « chaque mot fait agrafe »⁵⁷. En plus de spiritualiser leur mémoire en l'arrachant à la trivialité des événements, elles associent ainsi le défunt à un référent religieux connu du lecteur chrétien. Ce faisant, elles constituent des outils mnémotechniques puissants et parfaitement intégrés dans une mémoire associative au fondement de la pensée médiévale⁵⁸.

⁵² LECLERCQ Jean, *L'amour des lettres et le désir de Dieu. Initiation aux auteurs monastiques du Moyen Âge*, Paris, Éditions du Cerf, 1957, p. 225.

⁵³ Sur cette formule et ses usages épigraphiques médiévaux, un commentaire sera publié par Estelle Ingrand-Varenne dans la *BEST (Bible en ses traditions)* lors de la mise en ligne de cette base de données.

⁵⁴ BECQUET Jean, « Bernard Ithier et Grandmont », art. cit. n. 9, p. 19-20.

⁵⁵ INGRAND-VARENNE Estelle, « La brièveté des inscriptions médiévales... », art. cit. n. 33.

⁵⁶ BOURGAIN Pascale, « Quand la prose se fait musique, ou la force poétique des textes bibliques », dans CROIZY-NAQUET Catherine, SZKILNIK Michelle (dirs.), *Rencontres du vers et de la prose : conscience théorique et mise en page [Actes du colloque, Paris, 2013]*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 139-150.

⁵⁷ LECLERCQ Jean, *L'amour des lettres et le désir de Dieu...*, op. cit. n. 52, p. 73, 76.

⁵⁸ CARRUTHERS Marie, *Machina memorialis. Méditation, rhétorique et fabrication de la mémoire au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 2002, p. 75 (1^{ère} éd. anglaise : Cambridge, 1998), p. 33.

Mémoire de la communauté

S'agit-il seulement de se souvenir de chaque prieur ? L'hypothèse n'est pas sans risque d'anachronisme pour une société médiévale où l'individu n'a de sens que dans sa relation au groupe et à Dieu. C'est d'ailleurs ce qu'exprime admirablement le fondateur de Grandmont dans le recueil de ses *Sentences* : « Dieu accorde telle vertu à celui-ci, telle autre à celui-là. En définitive, c'est la communauté tout entière d'une même religion qui forme Jésus-Christ »⁵⁹. De plus, si les épitaphes grandmontaines peuvent être considérées séparément, elles peuvent aussi être lues comme un seul texte. Qu'elles aient été inscrites sur une page de parchemin ou rassemblées dans un même espace monumental n'y change rien. Ensemble, elles célèbrent la continuité de la fonction prieurale : l'implacable succession numérotée des prieurs rappelle le lignage, l'indication du nombre d'années de gouvernement révèle la stabilité, tandis que l'unité formelle suggère l'intemporel. Quant aux éloges, ils s'additionnent pour dessiner le portrait spirituel du prieur idéal.

Il ne s'agit pas d'assurer la mémoire liturgique des défunts : le remplacement de la mention obituaire attendue par celle de la durée de gouvernement des différents pasteurs ne trompe pas. L'enjeu mémoriel est donc ecclésiologique. L'usage du titre « *dominus* » devant le nom de chaque prieur n'est pas non plus anodin : il renforce la prééminence des prélats avec d'autant plus de prestige que le terme semble être, dans le reste de la documentation grandmontaine, réservé au fondateur Étienne de Muret⁶⁰. L'ajout d'un superlatif honorifique pour le « *reverendissimus sextus prior* » peut également être interprété dans ce sens, d'autant qu'il est réservé à un prieur renversé par les convers. À l'inverse, son concurrent – l'anti-prieur Étienne – est frappé de *damnatio memorie* par sa simple absence dans la liste des prieurs établie par les épitaphes.

Plus subtilement encore, le portrait spirituel de chaque défunt permet, par le jeu des analogies scripturaires, d'associer les prieurs à l'« autorité première » qu'est la Bible⁶¹. Loin d'être isolé au Moyen Âge, le procédé est au contraire bien connu dans les biographies spirituelles que sont les *vitae*⁶². Il semble particulièrement évident dans une communauté dont la règle affirme, à la suite des enseignements de son fondateur, que l'évangile est la « règle des règles », « la règle première et principale de la religion chrétienne »⁶³. Ici, il est encore renforcé par le choix des filiations spirituelles autour de figures d'autorité : l'action du deuxième prieur est associée à celle du roi David, le

⁵⁹ Traduction : ÉTIENNE DE MURET, *Enseignements et sentences*, trad. BERNIER Réginal, Paris, P.E.V., 1989, p. 22. Édition : « *Unam autem virtutem uni, aliam vero tribuit alii ; postremo quoque totus conventus unius religionis format Jesum Christum* ». BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, *op. cit.* n. 23, p. 14, l. 19-21 (chap. X, 2).

⁶⁰ Dans la documentation épigraphique limousine, la pratique n'est pas attestée avant le XIII^e siècle. L'usage est cependant connu ailleurs dès l'époque carolingienne et se développe aux XI^e-XII^e siècles : FAVREAU Robert, « Épitaphe et bibliographie. De l'éloge religieux à la glorification de l'état social », dans MARTIN LOPEZ Encarnación, GARCIA LOBO Vincente (éds.) *Las inscripciones goticas [Actes du colloque, León, 2006]*, León, Corpus Inscriptionum Hispania Medievalium, 2010, p. 371, 373.

⁶¹ RICHE Pierre, LOBRICHON Guy (dirs.), *Le Moyen Âge et la Bible*, Paris, Beauchesne, coll. Bible de tous les temps, t. 4, 1984, p. 301.

⁶² GOULLET Monique, *Écritures et réécritures hagiographiques. Essai sur les réécritures de vies de saints dans l'Occident latin médiéval*, Turnhout, Brepols, coll. Hagiologia, 2005, p. 210-211.

⁶³ BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, *op. cit.* n. 23, p. 98.

renoncement du cinquième prieur à celui du prophète Moïse, quant à l'humilité du troisième prieur, elle lui viendrait de l'apôtre Pierre. L'« effet biblique »⁶⁴ obtenu donne ainsi à l'évocation des défunts un éclat particulier qui rejaillit sur l'ensemble de la communauté et qui prend dans le contexte grandmontain une coloration particulière.

L'inter-textualité permet en effet d'intégrer les épitaphes parmi les textes fondamentaux de l'ordre. L'analogie biblique pour évoquer les prieurs est ainsi une parfaite illustration de l'injonction d'Étienne de Muret, au chapitre XXX de ses enseignements : « l'homme bon doit toujours parler avec Dieu ou de Dieu, avec Dieu dans la prière, de Dieu avec le prochain⁶⁵ ». Dans le cas de Pierre Bernard, le choix de l'évocation biblique renvoie en outre directement à un chapitre du livre des *Sentences* et à la règle spécialement consacrés au nécessaire éloignement à maintenir entre les frères spirituels et leur parenté charnelle⁶⁶. Il sonne ainsi à la fois comme un commandement et comme un exemple. Les épitaphes répondent en cela au prologue des *Sentences*, lequel insiste sur l'importance de l'imitation de modèles⁶⁷. Cette dimension exemplaire, des défunts comme de leur inspiration biblique, est d'ailleurs soulignée par les formulations des éloges : le deuxième prieur a agi « à l'exemple », quand le troisième et le cinquième l'ont fait « selon la doctrine de ».

Plus généralement, Les épitaphes appartiennent à un mouvement de mise à l'écrit de la mémoire de l'ordre. En témoignent l'obituaire dès les années 1140-1150, l'établissement d'une règle sous Étienne de Liciac (1139-1163) et plus largement le *Miroir* du temps de Gérard Ithier (1188-1198). Si cette évolution s'insère dans le contexte d'expansion documentaire de l'époque⁶⁸, elle ne va pas forcément de soi dans une communauté pour laquelle le fondateur a non seulement interdit la conservation de chartes – pour éviter la cupidité et les procès de propriété – mais aussi jusqu'à la rédaction d'une règle car il ne reconnaissait que les évangiles⁶⁹. De fait, cet élan rédactionnel accompagne à Grandmont une crise institutionnelle majeure.

Les éléments connus peuvent être résumés simplement. L'ermite Étienne de Muret avait initialement réuni autour de lui, à partir des années 1080, une petite communauté de fidèles au sein de laquelle les laïcs avaient une grande importance. Vers 1150, la proportion était de sept à huit convers

⁶⁴ L'expression est de dom Jean Leclercq. LECLERCQ Jean, *Recueil d'études sur saint Bernard et ses écrits*, Rome, 1992, vol. V, p. 346.

⁶⁵ Traduction : ÉTIENNE DE MURET, *Enseignements et sentences...*, *op. cit.* n. 59, p. 30. Édition : « *Bonus homo debet semper loqui cum Deo vel de Deo ; nam oratione sua cum Deo, cum proximo loquitur de Deo* ». BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, *op. cit.* n. 23, p. 21, l. 6-7.

⁶⁶ Règle, chap. LXIII. Édition : BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, *op. cit.* n. 23, p. 98. Traduction : Bernier Réginald (trad.), *Règle du vénérable Étienne de Muret*, Saint-Prouant, Association pour la sauvegarde et l'aménagement de Grandmont, s.d., p. 24.

⁶⁷ Édition : BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, *op. cit.* n. 23, p. 3-4. Traduction : ÉTIENNE DE MURET, *Enseignements et sentences...*, *op. cit.* n. 59, p. 11-12.

⁶⁸ Notamment : BERTRAND Paul, « À propos de la révolution de l'écrit (x^e-xiii^e siècle). Considérations inactuelles », *Médiévales*, 56 (printemps 2009), p. 75-92 [<http://journals.openedition.org/medievales/5551>].

⁶⁹ Édition : BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, *op. cit.* n. 23, p. 5-6. Traduction : ÉTIENNE DE MURET, *Enseignements et sentences...*, *op. cit.* n. 59, p. 12-13.

pour un prêtre⁷⁰. La première règle rédigée par le troisième prieur Étienne de Liciac (1139-1164) entérine en outre, chose inédite, la supériorité des frères convers sur les prêtres en leur confiant la gestion du temporel. Une crise est connue de Rome dès 1185⁷¹. Selon l'historien Jean Becquet, il ne s'agirait pas d'une révolte des convers mais d'une crise de prospérité, l'expansion de l'ordre étant difficilement compatible avec l'idéal apostolique au fondement de la communauté. Quoi qu'il en soit, Guillaume de Treignac, sixième prieur, démissionne en 1187. Il trouve refuge chez les cisterciens, avec 200 de ses partisans, et tente de plaider sa cause à la curie romaine. Un autre prieur, Étienne, est alors élu frauduleusement par les convers, ce qui contraint le pape Clément III à déposer les deux hommes et demander la tenue d'une nouvelle élection. Guillaume de Treignac décède sur ces entrefaites. Bien qu'élu dans un relatif consensus, Gérard Ithier semble devoir composer pendant dix ans avec une opposition aussi bien des convers que des partisans de son prédécesseur légitime. Les premiers, majoritaires dans la communauté, continuent d'imposer leurs règles aux clercs, si bien que ceux-ci se plaignent régulièrement au pape jusqu'en 1215. Les seconds défendent désormais la sainteté de Guillaume, argumentant l'existence de miracles⁷². De son côté, Gérard Ithier refuse que le nom de son prédécesseur soit inscrit au nécrologe⁷³ de même, vraisemblablement, que celui de l'anti-prieur Étienne⁷⁴. L'ampleur de la fronde cléricale n'est pas connue, mais plus de dix ans après la mort de Guillaume de Treignac, en 1199, Innocent III doit encore faciliter le retour dans l'abbaye de certains de ses partisans... La même année, dans des conditions inconnues, Gérard Ithier est contraint à la démission⁷⁵.

Le transfert, l'isolement et l'identification des ossements de Guillaume de Treignac prouvent la réussite des fidèles du sixième prieur : son endotaphe s'apparente bien à un authentique de reliques et témoigne explicitement – avec l'impératif « vois » qui la débute – de l'attente d'une réouverture du tombeau (cf. § 31-33). Adémar de Chabannes, dans un tout autre contexte, n'avait pas agi autrement

⁷⁰ ID., « La première crise de l'ordre de Grandmont », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, LXXXVII, 1958, p. 295.

⁷¹ *IBID.*, p. 289.

⁷² Dans une lettre écrite du temps de Gérard Ithier, un clerc grandmontain proclame à l'un de ses frères la sainteté du sixième prieur en mentionnant les miracles que ce dernier a accomplis et la vision dans laquelle il est apparu à un autre clerc grandmontain. SOUCHAL Geneviève, « L'émail de Guillaume de Treignac... », *op. cit.* n. 25, p. 71. Original : Médiathèque de Vendôme, ms. 156, f. 102v, 103. Édition : MIGNE Jacques-Paul, *Patrologia latina*, Paris, CCIV, 1855, col. 1179-1182.

⁷³ C'est ce le défunt prieur affirme dans la vision évoquée dans la note précédente : « Alors, ce frère l'interrogea : 'Seigneur, comment allez-vous ?'. Lequel répondit : 'je vais certes bien car je suis sauvé, cependant je me plains vivement de Gérard, qui n'a pas voulu que mon nom soit écrit dans le calendrier. Mais je me vengerai de lui', parlant bien entendu du prieur Gérard, mais ne voulant pas l'appeler prieur ». *IBID.*, col. 1181 : « *Tunc interrogavit eum frater ille, dicens : 'Domine, quomodo est de vobis?'. Cui respondit : 'Mihi quidem bene est, quia salvatus sum, sed de Gerardo conqueror, qui noluit nomen meum scribi in Kalendario; sed ego vindicabor de illo' de Gerardo scilicet priore loquens, sed nolens eum appellare priorem* ».

⁷⁴ Le nécrologe n'étant que partiellement conservé, l'hypothèse ne peut être vérifiée. Néanmoins le refus d'inscrire Guillaume dans le nécrologe peut se comprendre dans un geste d'effacement des querelles passées.

⁷⁵ BECQUET Jean, « La première crise de l'ordre de Grandmont », *art. cit.* n. 70, p. 9-36.

pour promouvoir le culte de saint Martial⁷⁶. La référence faite au Nouveau Testament par les mots « *pro grege factus exul cum Christo* » vient en outre souligner l'abnégation du prieur dans une comparaison directe au sacrifice christique. Paré d'une si haute reconnaissance, tout discrédit disparaît. De fait, les analogies bibliques permettent non seulement d'esquiver la trivialité des événements mais aussi de trancher une controverse. La plaque émaillée à l'effigie du sixième prieur sur le reliquaire du maître-autel prouve en outre que les partisans de sa sainteté sont parvenus à faire émerger son culte au grand jour⁷⁷.

Il est donc tentant de lire toutes les sources grandmontaines à l'aune du conflit, du rapport de force. Pourtant, la synthèse élaborée dans les épitaphes est plus équilibrée que dans d'autres textes. Ainsi, l'épigraphe de Guillaume de Treignac⁷⁸ comme son éloge⁷⁹ sont largement centrés sur sa politique d'achat de reliques prestigieuses, avec celle de la vraie croix et celles des vierges de Cologne. Or cette action était fortement critiquée par une partie de la communauté, soucieuse de ne pas attirer un pèlerinage trop important et des donations qui détourneraient la communauté de son idéal rigoriste. Pour Robert Chanaud, ce différent est même au cœur de la crise du XII^e siècle⁸⁰. Or non seulement l'épitaphe de Guillaume de Treignac ne fait aucunement allusion à sa quête de reliques, mais de plus elle l'érige en disciple du Christ. Elle revient ainsi à la radicalité évangélique du fondateur et opère une forme de compromis entre les deux orientations spirituelles de la communauté.

⁷⁶ DEBIAIS Vincent, « Le corpus épigraphique (XI^e-XIII^e siècle) : les inscriptions dans l'organisation architecturale », dans ANDRAULT-SCHMITT Claude (dir.), *Saint-Martial de Limoges. Ambition politique et production culturelle (XI^e-XIII^e siècles) [Actes du colloque, Poitiers/Limoges, 2005]*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2006, p. 373.

⁷⁷ SOUCHAL Geneviève, « L'émail de Guillaume de Treignac... », *op. cit.* n. 25.

⁷⁸ « *O quam simplex et... / Decem atque novem annis ... / Plures cellas adquisivit... / Ordo crevit clericalis ... / Lignum quoque verae crucis ... / De thesauro summi ducis ...* ». Édition : BERNARD ITIER, *The Chronicle and Historical Notes of Bernard Itier*, texte établi, traduit et commenté par Andrew W. LEWIS, Oxford, Clarendon Press, coll. "Oxford Medieval Texts", 2012, p. 46. L'éditeur précise qu'il manque 5 à 6 lignes avant l'éloge.

⁷⁹ « *Cui successit Guillermus de Trahyhaco, prior sextus, tempore cujus Emanuel Imperator Constantinopolitanus per venerabilem episcopum Liddensem in Grandimonte pridie Idus junii anno Dni millesimo C^o LXXI^{mo} crucem sanctam transmisit ; et reliquias sanctarum Virginum Coloniae hic prior suscipere meruit ; et Romam adiit, a quo rediens, in itinere obiit XVIII^o prioratus sui anno, XV^o Kl. decembris, cujus ossa, corpore ejus membrato, fuerunt in Grandimontem translata* ». Édition : BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, *op. cit.* n. 23, p. 504.

⁸⁰ CHANAUD Robert, « Retour sur la première crise de l'ordre de Grandmond (XI^e siècle) », dans ANGHEBEN Marcello (dir.), *Regards croisés sur le monument médiéval. Mélanges offerts à Claude Andrault-Schmitt*, Turnhout, Brepols, 2018, p. 289-298.

Conclusion

Les épitaphes grandmontaines forment une admirable synthèse de l'histoire de la communauté et de ses contradictions. Mais elles sont plus que cela. Elles incarnent et actualisent la mémoire du groupe dans un présent toujours renouvelé : les prieurs gisent ici et maintenant, clame leur préambule. Elles affirment la légitimité de l'institution par la mise en scène de la lignée des prieurs et de leur perfection spirituelle. Ce faisant, elles rappellent à leurs pieux lecteurs comment cheminer vers Dieu. Leur fonction n'est à cet égard pas différente de celle des monuments funéraires médiévaux étudiés en Limousin : transformer les défunts en support de méditation religieuse, en exemple pour les générations futures⁸¹. Leur particularité est d'exalter simultanément la parole du fondateur de Grandmont, pour qui « tout ce qui se fait sans Dieu n'est que néant »⁸². En ce sens, elles affirment et développent la radicalité de la « religion » grandmontaine.

L'étude de cas qui s'achève ici montre combien une analyse purement épigraphique, décontextualisée du reste des productions écrites, serait source de contre-sens. Nous devons être attentifs à la multiplicité de niveaux de lecture : il faut se garder d'une interprétation trop fonctionnelle, trop littérale, des sources. Car tout ramènerait alors à l'individu, à la trompeuse neutralité des éléments concrets. Certes, les épitaphes grandmontaines martèlent les éléments factuels : mention tumulaire, nom, titre et numéro de prier, durée du mandat, précision biographique. Mais leur sous-texte est tout autre. Il matérialise le dogme de la communion des saints, les prieurs n'étant que des intercesseurs entre les figures bibliques et les vivants. Ce faisant, il favorise la circulation de la grâce, car les lecteurs doivent prier pour les défunts honorés autant que pour eux-mêmes.

⁸¹ DURIER Manon, *Les monuments funéraires...*, *op. cit.* n. 17, p. 231-235.

⁸² Traduction : ÉTIENNE DE MURET, *Enseignements et sentences...*, *op. cit.* n. 59, p. 74. Édition : « *Quidquid enim sine Deo fit, nihil est* ». BECQUET Jean (éd.), *Scriptores ordinis grandimontensis...*, *op. cit.* n. 23, p. 62, l. 70.